

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2000, qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

L'ensemble des propositions qui vous sont soumises a été examiné par le comité budgétaire des 23 mars et 6 avril 2000.

I- Budget principal - section de fonctionnement

Pour solder définitivement le dossier relatif à la cité scolaire internationale, un accord a été trouvé avec la Région à la fin de 1999 :

- la Communauté urbaine continuera à assurer ses missions de conseil à titre gratuit dans le cas des contentieux déclarés ou à venir et qui surviendraient dans les relations avec les intervenants et maîtres d'œuvre ;

- le reste à payer au titre de la participation financière de la Communauté urbaine à l'opération, pour solde de tout compte, ressort à 1,910 MF qui comprend à la fois le reste à payer sur les dépenses constatées dans les écritures comptables, en application de la convention financière, et sur les dépenses réglées directement par la Région dans le cadre du contentieux avec la société Pitance (décision du conseil de Communauté du 25 novembre 1999). Le financement pourrait être assuré par la sûreté budgétaire (renvoi n° 1).

Pour permettre d'engager l'ensemble des actions nécessaires à la réalisation du plan de formation du personnel en 2000, la direction des ressources humaines propose d'affecter 2,4 MF supplémentaires sur ce poste. Le financement serait assuré par un redéploiement des crédits relatifs aux emplois jeunes dont la dotation initiale apparaît aujourd'hui surévaluée par rapport aux possibilités d'accueil au sein des services communautaires (renvoi n° 2).

Lors du conseil de Communauté du 25 janvier 2000, la Communauté urbaine s'est engagée à promouvoir le projet de liaison ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin-Milan en attribuant une subvention de 0,056 MF à l'association du comité pour la transalpine. Enfin, le Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes a fixé le montant de la participation de la Communauté urbaine à 0,376 MF en 2000, alors que 0,310 MF seulement avaient été prévus au budget primitif, soit une augmentation de 0,066 MF. Pour mémoire, 0,308 MF ont été versés à ce syndicat en 1999. Ces actions pourraient être financées par une réaffectation des crédits inscrits en section de fonctionnement pour le paiement de prestations à la SEM Cité internationale puisque, en ce qui concerne la SEM, la Communauté urbaine a privilégié l'achat d'actions financé, en section d'investissement, par les dépenses imprévues (renvoi n° 3).

Dans le cadre de la démarche Millénaire 3, la mission prospective a organisé, du 17 au 19 mars 2000, un concours pour la fête de l'INTERNET. Les lots remis (un micro-ordinateur I-MAC et deux appareils photo numériques) représentent un coût, pour la Communauté urbaine, de 0,026 MF financé par un redéploiement de dépenses (renvoi n° 4).

Conformément à la convention passée avec la chambre de commerce de Lyon pour participer aux aménagements de l'aéroport de Lyon-Satolas, une subvention de 10 MF a été versée en 1999. Le mandat n'ayant pas été rattaché à l'opération correspondante, il est proposé de l'annuler et de le réémettre afin de suivre la totalité des engagements de la Communauté urbaine dans la programmation pluriannuelle (renvoi n° 5).

La direction des affaires économiques et internationales a engagé des études concernant l'installation, à Lyon, d'un Centre de recherche sur les maladies infectieuses dépendant de l'organisation mondiale de la santé (OMS). Par ailleurs, la location et la remise en état de locaux susceptibles d'accueillir l'OMS, seraient assurées par la Communauté urbaine. L'ensemble de l'opération (2,344 MF) serait financé à partir des crédits de

subventions inscrits au budget primitif 2000 pour les délocalisations d'équipements publics -opération 0446- à l'exception de la caution 0,117 MF qui doit être imputée en section d'investissement (renvoi n° 6).

- Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal- section de fonctionnement (en F) - tableau n° 1 -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n°1			
compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01	- 1 910 297,47		
compte 678 000 subvention au Département fonction 020 opération 0109 cité scolaire internationale	+ 1 910 297,47		
renvoi n° 2			
compte 641 611 emploi jeune fonction 820	- 1 000 000,00		
compte 641 611 fonction 821	- 300 000,00		
compte 641 611 fonction 813	- 100 000,00		
compte 641 611 fonction 822	- 1 000 000,00		
compte 618 400 formation fonction 020	+ 2 400 000,00		
renvoi n° 3			
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020	- 122 250,00		
compte 657 480 subvention de fonctionnement aux organismes privés fonction 01	+ 56 250,00		
compte 657 350 subvention de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 93	+ 66 000,00		
renvoi n° 4			
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020	- 26 388,00		
compte 671 400 bourses et prix fonction 020	+ 26 388,00		
renvoi n° 5			
compte 657 280 subvention d'équipement		compte 773 000 annulation sur exercice antérieur fonction 01	+ 10 000 000,00
fonction 90 opération 0307 Lyon-Satolas plan de développement			

renvoi n° 6			
opération 0446 implantation et accompagnement compte 617 100 études fonction 020	+ 197 000,00		
compte 613 210 loyers fonction 020	+ 430 000,00		
compte 614 100 charges locatives fonction 020	+ 72 000,00		
compte 622 700 honoraires et frais d'huissier fonction 020	+ 90 000,00		
compte 635 120 impôts fonciers fonction 020	+ 55 000,00		
compte 615 220 aménagement des locaux fonction 020	+ 1 500 000,00		
compte 657 380 subventions de fonctionnement fonction 90	- 2 344 000,00		

II - Budget principal - section d'investissement

La mise en œuvre du plan d'aménagement-déménagement (PAD) arrêté pour l'année 2000, impose l'augmentation des enveloppes ouvertes, au budget primitif, pour les travaux de maintenance dans l'hôtel de communauté (1,5 MF) et l'achat de mobilier (2 MF). Le financement de ce programme pourrait s'effectuer à partir de l'opération pour les réserves foncières. En effet, en ce début d'exercice, les crédits d'investissement correspondants ne sont pas encore affectés en totalité. La prévision de dépenses supplémentaires pour le mobilier a été mise en place par virement. Votre accord est sollicité pour le transfert des crédits qui concernent le poste des travaux qui passeraient à 8,6 MF pour l'exercice (renvoi n° 7).

Le conseil de Communauté a voté en 1999 l'ouverture des crédits pour effectuer la première tranche des travaux de l'école d'infirmières Rockefeller à Lyon 8°, en application de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dévolue par l'université Claude Bernard Lyon I, le 9 juillet 1999. La sécurisation du bâtiment représentait 1,5 MF. Cette année, la deuxième phase du projet consiste en la mise en œuvre d'études techniques pour la rénovation de l'école. La ville de Lyon vient de confirmer sa participation à l'opération à hauteur de 0,8 MF par convention le 12 janvier 2000. L'inscription de cette nouvelle recette pourrait contribuer au financement des études sur l'exercice. Des propositions de décision modificative sont présentées dans ce sens au renvoi n° 8.

Le 23 mars 2000, les actions arrêtées par la délégation générale aux services urbains et à la proximité pour l'exercice, ont été soumises au comité budgétaire ainsi que les modifications de crédits qui résultaient de ces propositions.

Pour la collecte sélective, un besoin supplémentaire de 2 MF a été identifié pour financer l'achat de silos. Par ailleurs, la réalisation du dépôt de sel boulevard de l'Artillerie à Lyon 7° est repoussée à 2001. Un prélèvement sur ce projet pourrait donc être effectué pour assurer l'acquisition du matériel de la propreté (renvoi n° 9).

En prévision de l'installation d'une antenne de l'OMS à Lyon, la Communauté urbaine s'engagerait à prendre en location des espaces disponibles susceptibles d'accueillir cet organisme. Les locaux se situent 58, avenue Debourg à Lyon 7°. La caution qui serait à verser pour 0,12 MF, serait financée sur le crédit des dépenses imprévues (renvoi n° 10).

Par ailleurs, deux commerces ont récemment été donnés en location au niveau 1 du centre d'échanges de Lyon Perrache à Lyon 2°. Le dépôt de garantie à encaisser s'élève à 0,04 MF et suppose l'ouverture d'une ligne de recettes au budget principal (renvoi n° 11).

L'assemblée s'est prononcée le 27 mars 2000 sur la transformation de la SEM de la cité internationale en une SEM à vocation d'aménagement et de construction. L'augmentation du capital qui en résulte est prise en charge pour 0,42 MF par la Communauté urbaine. La ligne de sûreté budgétaire permettrait la mise en place des crédits nécessaires à l'achat des titres de participation (renvoi n° 12).

La Communauté urbaine a réalisé, en 1999, le traitement de la montée de l'église à Curis au Mont d'Or. Le chantier est aujourd'hui achevé. Des travaux d'éclairage public ont été effectués pour un montant de 0,24 MF. En application de la convention signée le 25 novembre 1999 avec la Commune, une recette pour ces équipements, non prévue au budget primitif, peut faire l'objet d'une inscription à hauteur de 0,055 MF.

Par ailleurs, entre 1994 et 1996, un parc de stationnement aux abords de la halte SNCF du Méridien à proximité du lycée à Charbonnières les Bains a été aménagé par la communauté urbaine de Lyon. Le coût de l'ouvrage a représenté 7,45 MF. La région Rhône-Alpes a décidé, en 1994, d'apporter son concours financier à l'opération et a effectué un premier versement de 1,54 MF. L'encaissement du solde de sa participation, pour 0,082 MF, est subordonné à l'ouverture d'une ligne de recettes pour le montant indiqué ci-dessus. La contrepartie de ces propositions nouvelles de recettes peut être affectée sur le crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 13).

La création de la voie nouvelle V 15 à Meyzieu a fait l'objet d'une programmation 2000, pour un montant de 8 MF. Les crédits ont été ouverts sur un compte de travaux (23) alors que l'opération concerne aujourd'hui l'acquisition de foncier. Les inscriptions qui vous sont soumises au renvoi n° 14 permettent le transfert de 5,79 MF sur un compte 21 pour l'achat de terrains de voirie. Le solde peut abonder le crédit des dépenses imprévues pour affectation ultérieure (2,21 MF).

Dans le cadre du traitement de la voie romaine sur la commune de Craponne, la Communauté urbaine est également en mesure d'acheter une parcelle de terrain. La transaction représente 0,363 MF. Un prélèvement à partir de la ligne ouverte en compte de travaux pour l'opération peut assurer le financement de cette opération (renvoi n° 15).

D'autres propositions concernent l'ajustement de crédits entre les comptes 21 "immobilisations corporelles" et 23 "immobilisations en cours" à l'intérieur des opérations d'investissement. Il s'agit d'assurer le financement des équipements de voirie et de signalisation lumineuse, de mobilier urbain et de plantations d'arbres d'alignement. L'ensemble des écritures représente un transfert total de 3,79 MF (renvoi n° 16).

Le dernier point doit assurer, pour correction d'imputations, l'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs et leur réémission sur 2000. Il s'agit de prévoir en recettes comme en dépenses la somme de 3,69 MF. Par ailleurs, l'annulation d'un paiement de 0,03 MF, par l'émission d'un titre, abonde de ce montant le crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 17).

- Exercice 2000 - décisions modificatives - section d'investissement (en F) - tableau n° 2 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 7			
compte 211 800 acquisition autres terrains fonction 824 opération 0096 réserves foncières	- 1 500 000,00		
compte 231 320 agencements de bâtiments fonction 020 opération 0107 hôtel de communauté	+ 1 500 000,00		

renvoi n° 8 compte 458 161 travaux pour compte de tiers fonction 23 opération 0467 Lyon 8° école d'infirmières Rockefeller	+ 800 000,00	compte 458 261 fonction 23 opération 0467	+ 800 000,00
renvoi n° 9 compte 231 310 constructions neuves fonction 813 opération 0108 bâtiments et dépôts publics compte 215 782 matériels de propreté fonction 812 opération 0100 collecte sélective	- 2 000 000,00 + 2 000 000,00		
renvoi n° 10 compte 020 000 fonction 01 dépenses imprévues compte 275 000 dépôts et cautionnements versés fonction 020	- 117 600,00 + 117 600,00		
renvoi n° 11 compte 020 000 fonction 01	+ 40 000,00	compte 165 000 dépôts et cautionnements reçus fonction 020	+ 40 000,00
renvoi n° 12 compte 020 000 fonction 01 compte 261 000 titres de participations SEM fonction 01	- 420 000,00 + 420 000,00		
renvoi n° 13 compte 020 000 fonction 01 compte 020 000 fonction 01	+ 55 573,39 + 82 587,00	compte 458 255 travaux pour le compte d'un tiers fonction 821 opération 0390 montée de l'église de Curis au Mont d'Or compte 132 200 subvention Région fonction 822 opération 0034 voirie de proximité	+ 55 573,39 + 82 587,00

renvoi n° 14 compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0193 Meyzieu VN15 compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0193 compte 020.000 fonction 01	- 8 000 000,00 + 5 795 000,00 + 2 205 000,00		
renvoi n° 15 compte 231 510 fonction 822 opération 0378 Craponne voie romaine compte 211 200 fonction 822 opération 0378	- 363 600,00 + 363 600,00		
renvoi n° 16 compte 231 510 fonction 822 opération 0044 aménagement voirie-SYTRAL compte 215 110 voirie terrestre fonction 822 opération 044 compte 231 510 fonction 822 opération 0024 rues Ferrus et Charbonnier à Mions compte 212 100 plantations fonction 822 opération 0024 compte 231 510 fonction 822 opération 0470 rue Delage à Chassieu compte 212 100 fonction 822 opération 0470 compte 213 510 fonction 824 opération 0264 bd scientifique à Lyon 7°	- 1 000 000,00 + 1 000 000,00 - 179 000,00 + 179 000,00 - 70 000,00 + 70 000,00 - 100 000,00		

compte 212 100 fonction 824 opération 0264	+ 100 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0283 tramway espaces publics	- 240 000,00		
compte 215 110 fonction 822 opération 0283	+ 210 000,00		
compte 215 220 mobilier urbain fonction 821	+ 30 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0040 aménagement cyclables	- 425 000,00		
compte 215 220 fonction 821 opération 0040	+ 425 000,00		
compte 231 530 travaux réseaux d'eau fonction 821 opération 0381 Ecully liaison RD 73 A6 Pontet	- 200 000,00		
compte 215 210 signalisation lumineuse			
fonction 821 opération 0381	+ 200 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0381	- 300 000,00		
compte 215 210 fonction 821 opération 0381	+ 300 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0379 Villeubanne VN Tolstoï-Valentin Maury	- 123 000,00		
compte 212 100 compte 215 110 fonction 822 opération 0379	+ 100 000,00 + 23 000,00		
renvoi n° 17			
compte 458 101 travaux pour compte de tiers fonction 823 opération 0148 parc des Hauteurs Lyon 5°	+ 1 120 000,00	compte 231 510 fonction 823 opération 0148	+ 1 120 000,00

compte 458 117 fonction 823 opération 0155 place Jaboulay Saint Genis Laval	+ 409 222,00	compte 231 510 fonction 823 opération 0155	+ 409 222,00
compte 231 510 fonction 823 opération 0155	+ 2 155 961,00	compte 458 117 fonction 823 opération 0155	+ 2 155 961,00
compte 020 000 fonction 01 dépenses imprévues	+ 27 509,17	compte 231 510 fonction 823 opération 0153 place Jean Jaurès à Pierre Bénite	+ 27 509,17

III - Budget principal - sections d'investissement et de fonctionnement

Avant 1997, la Communauté urbaine a mené des programmes de travaux, principalement au bénéfice des communes, dans les domaines des espaces publics, de la requalification urbaine et des déplacements.

Le solde des comptes de tiers (45), pour les opérations qui vous sont présentées au renvoi n° 18, fait apparaître un écart soit positif, soit négatif, entre le montant des dépenses engagées et le montant des recettes encaissées. Les chantiers correspondants sont achevés.

Conformément à la nomenclature M 14, il est indispensable d'enregistrer des écritures pour ordre, pour clore lesdits mandats de travaux. La plupart des inscriptions qui sont présentées constate des subventions aux communes pour un montant de 0,024 MF. Cette dépense peut être financée, en section de fonctionnement, par un prélèvement sur la ligne de sûreté budgétaire.

- Exercice 2000 - décisions modificatives - section d'investissement et de fonctionnement (en F) - tableau n° 3 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 18			
compte 458 299 recettes travaux pour tiers régularisation opérations fonction 824	+ 39,65	compte 132 400 subvention aux Communes fonction 824	+ 39,65
compte 674 100 subventions équipements fonction 823	+ 500,00	compte 458 299 fonction 823 opération 0148 parc des Hauteurs à Lyon 5°	+ 500,00
compte 022 000 dépenses imprévues fonctionnement fonction 01	- 500,00		
compte 020 000 fonction 01 dépenses imprévues investissement	+ 500,00		
compte 674 100 fonction 823 sans opération fonction 824	+ 24 023,52	compte 458 299 fonction 823 sans opération fonction 824	+ 24 023,52
	+ 196,80		+ 196,80

compte 022 000 fonction 01	- 24 220,32		
compte 020 000 fonction 01	+ 24 220,32		

IV - Mouvements interbudgétaires

Dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial, l'aménagement du boulevard Louis Pradel à Jonage nécessite des travaux de réseaux d'eau potable (0,820 MF) et de réseaux d'assainissement (1,4 MF) financés dans l'opération 0202 (schéma directeur d'urbanisme commercial).

Pour l'aménagement de la rue Jeanne Hachette à Lyon 3°, 0,110 MF de travaux d'assainissement sont à prévoir dans l'opération 0317 hôtel de police à Lyon 3°.

Les modifications des branchements des réseaux d'eaux potables et usées situés avenue Tony Garnier à Lyon 7° coûtent 0,417 MF, les dépenses sont prévues dans l'opération 0264, boulevard scientifique, du budget principal. En assainissement, 0,274 MF sont nécessaires et en eau 0,170 MF HT auxquels il faut adjoindre la TVA (35 020 F).

En tout 2,747 MF HT doivent être transférés du budget principal (AP 05) dans les budgets des eaux et de l'assainissement.

- Exercice 2000 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 4 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
budget principal			
opération 0317 hôtel de police fonction 824 compte 231 530 réseaux	- 110 000,00	fonction 01 compte 021 000 virement à l'investissement	- 110 000,00
fonction 01 compte 023000 virement à l'investissement	- 110 000,00		
fonction 61 compte 657150 subvention d'équipement aux groupements de communes	110 000,00		
budget annexe de l'assainissement			
opération 0317 compte 238 510 réseaux d'assainissement	110 000,00	opération 0285 compte 131 200 subventions reçues des collectivités	110 000,00
budget principal			
opération 0202 schéma directeur urbanisme commercial fonction 824 compte 231 530 réseaux	- 1 400 000,00	fonction 01 compte 021 000 virement à l'investissement	- 1 400 000,00

fonction 01 compte 023 000 virement à l'investissement fonction 61 compte 657 150 subvention d'équipement aux groupements de communes	- 1 400 000,00 1 400 000,00		
budget annexe de l'assainissement opération 0202 compte 238 510 réseaux	 1 400 000,00	opération 0285 compte 131 200 subventions reçues des collectivités	 1 400 000,00
budget principal opération 0202 schéma directeur urbanisme commercial fonction 824 compte 231 530 réseaux fonction 01 compte 023 000 virement à l'investissement fonction 61 compte 657 150 subvention d'équipement aux groupements de communes	 - 820 000,00 - 820 000,00 820 000,00	fonction 01 compte 021 000 virement à l'investissement	 - 820 000,00
budget annexe des eaux opération 0202 compte 238 511 réseaux compte 276 200	 988 920,00 168 920,00	opération 0285 compte 131 200 subventions reçues des collectivités compte 238 511 compte 276 200	 820 000,00 168 920,00 168 920,00
budget principal opération 0264 boulevard scientifique à Lyon 7° fonction 824 compte 231 510 réseaux fonction 01 compte 023 000 virement à l'investissement fonction 61 compte 657 150 subvention d'équipement aux groupements de communes	 - 417 000,00 - 417 000,00 417 000,00	fonction 01 compte 021 000 virement à l'investissement	 - 417 000,00
budget annexe de l'assainissement opération 0264 compte 238 510 réseaux	 247 000,00	opération 0264 compte 131 200 subventions reçues des collectivités	 247 000,00

budget annexe des eaux			
opération 0264 compte 238 511 réseaux	170 000,00	opération 0285 compte 131 200 subventions reçues des collectivités	170 000,00
compte 238 511	35 020,00	compte 238 511	35 020,00
compte 276 200	35 020,00	compte 276 200	35 020,00

V - Budgets annexes - réajustement des crédits de TVA dans le budget des eaux

En l'absence de reports dans le budget des eaux, la gestion des crédits de TVA et de leur récupération auprès du fermier donne lieu à inscription de créances. En tout 3,4 MF doivent être inscrits en dépenses et en recettes, financés en majorité par réduction des recettes de l'Agence de l'eau (7 MF) ;

- Exercice 2000 - décisions modificatives - réajustement des crédits de TVA dans le budget des eaux (en F) - tableau n° 5 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
opérations 112 informatique 137 réseaux d'eau 138 capacité de stockage 139 sécurité de la ressource 439 sécurité de l'adduction compte 276 200	3 444 647,46	opérations 112 informatique 137 réseaux d'eau 138 capacité de stockage 139 sécurité de la ressource 439 sécurité de l'adduction compte 131 810 compte 168 110 compte 205 200 compte 238 511 compte 238 551 compte 276 200	- 2 500 000,00 - 4 468 665,85 98 706,28 2 943 320,48 402 620,70 6 968 665,95
	3 444 647,46		3 444 647,56

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdites décisions modificatives ;

Vu ses délibérations en date des 25 novembre 1999 et 25 janvier 2000 ;

Vu la convention passée avec la Chambre de commerce de Lyon ;

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'université Claude Bernard - Lyon I en date du 9 juillet 1999 ;

Vu la convention signée avec la ville de Lyon le 12 janvier 2000 ;

Vu la convention signée avec la commune de Curis au Mont d'Or le 25 novembre 1999 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre comme suit :

Chapitre	Dépenses	Recettes
budget principal		
section de fonctionnement		
011 - charges à caractère général	+ 4 595 362,00	
012 - charges de personnel	- 2 400 000,00	
022 - dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 935 017,79	
023 - virement à l'investissement	- 2 747 000,00	
65 - autres charges de gestion courante	+ 10 525 250,00	
67 - charges exceptionnelles	+ 1 961 405,79	
77 - produits exceptionnels		+ 10 000 000,00
total	+ 10 000 000,00	+ 10 000 000,00
section d'investissement		
020 - dépenses imprévues d'investissement	+ 1 897 789,88	
021 - virement à l'investissement		- 2 747 000,00
13 - subventions d'investissement		+ 82 626,65
16 - emprunts et dettes		+ 40 000,00
21 - immobilisations corporelles	+ 9 295 600,00	
23 - immobilisations en cours	- 12 091 639,00	+ 155 673,17
26 - participations et créances	+ 420 000,00	
27 - autres immobilisations financières	+ 117 600,00	
45 - service à comptabilité distincte	+ 2 329 261,65	+ 3 036 254,71
total	+ 1 968 612,53	+ 1 968 612,53
budget des eaux		
section d'investissement		
13 - subventions d'investissement		- 1 510 000,00
16 - emprunts		- 4 468 665,95
20 - immobilisations incorporelles		+ 98 706,28
23 - immobilisations en cours	+ 1 193 940,00	+ 3 549 881,18
27 - autres immobilisations financières	+ 3 648 587,46	+ 7 172 605,95
total	+ 4 842 527,46	+ 4 842 527,46
budget de l'assainissement		
section d'investissement		
13 - subventions d'investissement		+ 1 757 000,00
23 - immobilisations en cours	+ 1 757 000,00	
total	+ 1 757 000,00	+ 1 757 000,00

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 56 250 F, à l'association Comité pour la transalpine,
- 66 000 F, en complément à la subvention inscrite au budget primitif, au Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes,
- 159 600 F, à l'association des bailleurs sociaux de Vaulx en Velin, pour la gestion de proximité dans les DSU,
- 5 077,20 F, à l'Association de la ligue contre le cancer, au titre de la collecte de verre,
- 339 000 F, à la ville de Vaulx en Velin en appui à la création d'entreprises (site DSU).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,